



Arrêt de travail auprès des 2 employeurs

Par Visiteur

J'ai 2 employeurs, suis-je obligée de déposer un arrêt de travail auprès des 2 employeurs?

Par Visiteur

Bonjour.

Oui, bien sûr puisque ces deux employeurs vont avoir l'obligation de vous verser une partie de votre rémunération pendant l'arrêt de travail.

Qu'ensuite, une blessure peut par exemple vous empêcher de faire un travail et pas un autre.

Cordialement.